



HAL
open science

Le Grand Paris bienfaiteur et ses dynamiques de coopérations sous la Troisième République

Emmanuel Bellanger

► **To cite this version:**

Emmanuel Bellanger. Le Grand Paris bienfaiteur et ses dynamiques de coopérations sous la Troisième République. Annie Fourcaut; Florence Bourillon. Agrandir Paris aux xixe et xxe siècles, Publications de la Sorbonne, pp.55-74, 2012. halshs-01451210

HAL Id: halshs-01451210

<https://shs.hal.science/halshs-01451210>

Submitted on 31 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Emmanuel Bellanger, « Le Grand Paris bienfaiteur et ses dynamiques de coopérations sous la Troisième République », Annie Fourcaut, Florence Bourillon (dir.), *Agrandir Paris aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, pp. 55-74.

PRÉSENTATION :

Cette contribution s'inscrit dans le prolongement d'un colloque international, organisé par Florence Bourillon et Annie Fourcaut, autour des dynamiques urbaines observées des années 1860 aux années 1960 et de l'entrée dans l'ère de la métropolisation des grandes capitales européennes. Elle s'inscrit également dans la continuité des travaux engagés dans le cadre du projet éditorial, *Paris/Banlieue conflits et solidarités*, dirigé par Annie Fourcaut et dans celui de nos recherches menées sur l'histoire des intercommunalités urbaines.

Le Grand Paris bienfaiteur

et les dynamiques de coopérations Paris/banlieues sous la III^e République

Depuis l'adoption de la charte communale de 1884, les institutions locales, municipalités et conseils généraux en tête, sont placées aux avant-postes de l'administration et de l'encadrement des populations urbaines. L'unification du territoire, l'égalité des citoyens et l'indivisibilité de la nation sont indissociables de la reconnaissance des services publics décentralisés¹. Ces principes ne suffisent pas pour autant à combler les disparités territoriales. Si l'agglomération parisienne concentre près de la moitié des richesses fiscales de la France de l'entre-deux-guerres, le territoire Capitale n'en reste pas moins criblé de municipalités pauvres qui ne peuvent seules répondre aux demandes sociales de leurs administrés².

La création des services publics reste tributaire des subventions de l'État, des péréquations et des coopérations départementales et intercommunales. Elle suppose la volonté des élus de s'entendre pour mutualiser leurs investissements et mieux négocier les prétentions des grandes entreprises concessionnaires. Cette conception de l'administration des territoires s'inspire du solidarisme républicain, laïc et radical³. Elle se définit comme une solidarité faite d'assistance et d'interventions correctrices de la puissance publique et des collectivités locales⁴. Mais cette profession de foi butte, depuis le XVIII^e siècle, sur le découpage politique des circonscriptions administratives et l'égoïsme de certaines cités qui rechignent à contribuer à la cohésion sociale des villes les plus démunies, les plus excentrées et les plus exposées à la pression démographique.

¹ Michel Margairaz, « Les services publics économiques entre experts, praticiens et gouvernants dans le premier XX^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°52-3, 2005, p. 141-149.

² Jean-Luc Pinol, « Villes "riches", villes "pauvres" dans la France de l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle*, n°64, 1999, p. 67-82.

³ Madeleine Rebérioux, *La République radicale ? 1898-1914*, Paris, Le Seuil, 1975.

⁴ Léon Bourgeois, *Essai d'une philosophie de la solidarité*, Paris, F. Alcan, 1902.

La ségrégation Paris/banlieues est emblématique de cet entre-soi clochmerlesque et de cette inégale répartition des richesses⁵. Mais à observer de près l'élaboration des politiques locales, force est de constater que l'esprit de clocher a été en partie levé et les clivages partisans dépassés à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La ville de Paris, qui contribue au trois-quarts au budget du département de la Seine, a œuvré à la mise en place des réseaux de services publics de l'agglomération parisienne. Cette convergence Paris/banlieues est politique. Dès la fin du XIX^e siècle, les élites urbaines prennent la mesure de la juste échelle. Celle-ci déborde le parcellaire parisien pour recouvrir les limites du département de la Seine, un territoire exigu de 476 km², désigné dès les années 1910 sous le nom de « Grand Paris »⁶.

La capitale, en adoptant une posture isolationniste, aurait subi les conséquences de l'imprévoyance administrative et sanitaire. Elle ne pouvait continuer à empiéter sur la banlieue, lui imposer ses eaux usées sur plus de 5 000 hectares d'épandages, ses vidanges, ses morts dans ses cimetières *extra-muros*, ses fous, ses mendiants..., sans proposer un geste de réparation, sous la forme de contreparties financières et techniques. Les conseillers parisiens, des radicaux et modérés aux élus socialistes, convertis en administrateurs patentés⁷, vont nouer des alliances de circonstance et de conviction avec les représentants de la banlieue, y compris les représentants communistes qui intègrent au milieu des années 1930 les instances politiques du Grand Paris.

Dans l'esprit d'une majorité d'édiles de la capitale et de la Seine-banlieue, qui regroupe les 80 communes suburbaines du département, la création de services publics d'intérêt général doit rejaillir sur l'image attractive de la Ville lumière, « colonisatrice » certes, mais aussi, bienfaitrice et instigatrice de la modernité⁸. La circulation des expériences et la propagation des commodités urbaines, incarnées par le désenclavement, l'hygiène et la diffusion des savoirs, ont pris forme à Paris avec la construction des réseaux d'égout, d'éclairage, du métro ou encore du téléphone⁹. Sous la III^e République, ce droit à la ville moderne et assainie franchit désormais la zone militaire pour irriguer la banlieue. Telle est du moins l'ambition affichée par les réalisations départementales et intercommunales commencées à la Belle époque et densifiées au cours des années 1920-1930.

Aux origines d'un gouvernement du Grand Paris

À l'instar de la capitale, le Conseil général de la Seine est soumis à un statut d'exception. Mais son assemblée délibérative n'est pas une coquille vide. Elle s'impose au contraire comme une

⁵ Gabriel Chevallier, *Clochmerle*, Paris, éditions Rieder, 1934.

⁶ Jean-Luc Pinol, Maurice Garden, *Atlas des Parisiens de la Révolution à nos jours*, Paris, Parigramme, 2009.

⁷ Michel Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier avant 1914 », *Annales ESC*, n°4, 1984, p. 681-713 ; Rémi Lefebvre, « Ce que le municipalisme fait au socialisme », in Jacques Girault (sous la direction de), *L'implantation du socialisme en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 123-141.

⁸ François Caron (sous la direction de), *Paris et ses réseaux. Naissance d'un mode de vie urbain XIX^e-XX^e siècles*, Paris, BHVP, 1990.

⁹ Konstantinos Chatzis, « L'Europe du XIX^e siècle : une dynamique d'intégration technique ? », *Histoire et Sociétés*, n°21, 2007, p. 6-59 ; Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988.

institution de régulation et de redistribution dont les missions contribuent à pacifier les relations Paris/banlieues. Sans moyens financiers suffisants, les communes s'en remettent au Conseil général et à ses directions des travaux et des affaires départementales. Depuis les grands travaux haussmanniens, ces services constituent le nœud opérationnel de la mise en œuvre des projets urbains qui couvrent des domaines aussi importants que la voirie, l'assainissement, les adductions en eau ou en énergie. Ils suppléent l'inexpérience d'élus sensibilisés aux questions d'hygiène et de santé publique.

La volonté politique de rapprocher les territoires composites du Grand Paris est signalée dans les procès-verbaux des tournées officielles des préfets¹⁰. À défaut d'annexer, comme en 1859, les communes suburbaines, le pouvoir tutélaire s'efforce de composer avec leurs représentants. Ces derniers s'appuient sur un groupe de pression influent, le Groupe des conseillers généraux pour la défense des intérêts de la banlieue¹¹. Sa politique de médiation se resserre sur un axe principal : obtenir des présidences et des vice-présidences dans les commissions stratégiques du Conseil général. Ce groupe, dominé par les radicaux, parvient ainsi à faire élire deux des siens, à la tête de la deuxième commission des routes et des égouts : Philéas Collardeau, maire de Bondy (1876-1908), auquel succédera durant l'entre-deux-guerres Auguste Marin, maire de Saint-Maur-des-Fossés (1908-1940)¹². L'obtention de cette présidence est essentielle pour ces élus car elle est le bras financier de l'assainissement et du désenclavement de leur commune.

Toujours du côté de la banlieue, la Belle Époque est également marquée par l'entrée en scène d'une figure incontournable du Grand Paris, Henri Sellier, élu en 1910 à l'âge de 26 ans conseiller général. Représentant du canton de Puteaux, ce jeune édile défenseur des intérêts des communes populaires et partisan d'une solidarité exemplaire de la capitale, est nommé, en pleine guerre, au poste pivot de rapporteur général du budget, où il affermit sa posture d'administrateur et se forge un solide réseau d'interconnaissance.

UNE « NEBULEUSE REFORMATRICE » AU CHEVET DE LA BANLIEUE

La ville de Paris, surreprésentée dans les instances de la réforme urbaine, se veut à l'avant-garde de l'hygiénisme. Le grand dessein d'encadrement social, technique et administratif du département Capitale est incarné par une « nébuleuse » de réformateurs formés aux principes de l'ordre et du solidarisme républicains¹³. Cette nébuleuse a pour port d'attache le Musée social, haut lieu de la réforme sociale fondé en 1894. En 1908, s'y agrège une section d'hygiène urbaine et rurale animée par de nombreux administrateurs parisiens dont Paul Strauss, conseiller municipal dès 1883, sénateur de la Seine (1897-1936) et président de la Ligue contre la mortalité infantile. Y sont également associés des experts de la préfecture de la Seine à l'instar de Louis

¹⁰ Voir les monographies de la direction des affaires départementales éditées : *État des communes à la fin du XIXe publié sous les auspices du Conseil général*, Montévrain, École d'Alembert, 1896-1906.

¹¹ Louis Bloch, *Conseillers et maires de la Seine*, Paris, Marpon & Flammarion éditeurs, 1889.

¹² *Nos édiles*, Paris, La Nouvelle Revue française, 1904, p. 74.

¹³ Christian Topalov (sous la direction de), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

Bonnier, directeur des services d'architecture, de la voirie et du plan¹⁴. Cette section d'hygiène participe au grand débat sur l'aménagement de la capitale et de ses banlieues et pèse de son influence sur les projets de reconversion de la zone fortifiée¹⁵.

Sous la III^e République, des sociétés professionnelles investissent ce monde de la réforme. En 1905, l'Association générale des hygiénistes et des techniciens municipaux (AGHTM) voit le jour¹⁶. Elle est rejointe en 1911 par la Société française des architectes urbanistes (SFU), placée sous l'égide du Musée social¹⁷. Ces sociétés œuvrent en faveur d'une législation sur la santé publique et l'aménagement des villes. Elles concourent aux travaux de la commission administrative d'extension de Paris, créée en 1911 sur proposition de Louis Dausset, conseiller modéré du 3^e arrondissement (1900-1921), qui a vocation, pour la première fois, à penser en des termes politiques le devenir de l'agglomération parisienne. Une partie de ses membres, composée d'architectes, d'ingénieurs, de hauts fonctionnaires, d'élus se retrouvera, à sa création en 1917, dans le comité de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines du département de la Seine, un lieu de réflexion sur les maux du Grand Paris, dirigé par Marcel Poëte secrétaire de la commission du Vieux Paris.

À la Belle Époque toujours, deux autres associations s'attachent véritablement à transcender le repli communal et à promouvoir des politiques de coopération à l'échelle du Grand Paris. La première, l'Amicale professionnelle des secrétaires de mairie de la Seine, est créée en 1862 sous les auspices du baron Haussmann et de la préfecture de la Seine, qui s'évertuent à stabiliser l'administration des cités suburbaines¹⁸. La seconde, l'Union amicale des maires de la Seine (UMS), héritière de la conférence des élus de banlieue, est instituée en 1909 à l'initiative du premier magistrat de Boulogne, Paul Lagneau (1900-1919). Ces deux groupements pèsent sur les négociations avec la tutelle et le pouvoir parisien tout en agissant sur la coordination de leur gestion locale. C'est dans ce nouveau cadre professionnel et protocolaire que les premières politiques publiques intercommunales et départementales de l'agglomération parisienne sont élaborées.

UNE CONSCIENCE DEPARTEMENTALE FORGÉE DANS L'ÉPREUVE

Le choc provoqué par l'inondation de 1910 a lui aussi une conséquence heureuse sur le dépassement du cadre communal. Cet événement solidarise les élus banlieusards et parisiens. À l'instar de Laurent Rondou, maire radical de Choisy-le-Roi (1901-1919), les élus mesurent

¹⁴ Janet Horne, *Le Musée social. Aux origines de l'État-providence*, Paris, Belin, 2004.

¹⁵ Marie Charvet, *Les fortifications de Paris. De l'hygiénisme à l'urbanisme, 1880-1919*, Rennes, PUR, 2005.

¹⁶ Viviane Claude, « Technique sanitaire et réforme urbaine : l'association générale des hygiénistes et des techniciens municipaux, 1905-1920 », in Christian Topalov (sous la direction de), *Laboratoires du nouveau siècle...*, *op. cit.*, p. 269-298.

¹⁷ Viviane Claude, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XX^e siècle*, Paris, Parenthèses, 2006.

¹⁸ Emmanuel Bellanger, « Les secrétaires généraux de la Seine-Banlieue (XIX^e-XX^e siècles) », in Bruno Dumons, Gilles Pollet (sous la direction de), *Administrer la ville en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 17-46

parfaitement les effets nocifs des cloisonnements administratifs et politiques¹⁹. L'État est appelé à assumer ses responsabilités de tuteur des collectivités locales, à compenser leurs déficits budgétaires et à indemniser les sinistrés. Cette conception protectrice des politiques publiques est défendue à l'unisson par les représentants du Conseil général et des Conseils d'arrondissement de Sceaux et Saint-Denis²⁰.

Mandaté par la commission départementale des inondations du Grand Paris, Louis Dausset, met en évidence le destin scellé des cités de la Seine-banlieue et de la capitale²¹. Fin connaisseur des rouages administratifs, l'édile parisien parle en homme averti. La commission départementale est composée de conseillers généraux ayant enduré cette catastrophe. Ces élus sont les plus ardents partisans d'une intervention d'ampleur des pouvoirs publics et d'une action commune du Conseil général et du Conseil municipal de Paris afin de protéger les zones urbanisées, épicerie politique et économique de la France, riveraines de la Seine et de la Marne²².

Cette réaction collective prolonge les actions en faveur de l'assainissement de la banlieue que de nombreux élus défendent depuis la fin du XIXe siècle. En 1911, le conseiller parisien socialiste Léon Paris (1900-1925), un « ami » de la banlieue, va jusqu'à évoquer la transformation de son département en une seule et même « cité »²³. Sa réflexion annonce celle du socialiste Henri Sellier qui promeut, dès 1914, les fondements d'une solidarité efficiente Paris/banlieues²⁴. Au-delà de l'entreprise de légitimation de l'œuvre du Conseil général, Léon Paris formule les principes d'une refonte du régime administratif et financier du département lui permettant d'assumer un rôle nouveau et décisif dans l'aménagement de l'agglomération parisienne. Le sentiment d'appartenance des communes de la Seine à un même système urbain a gagné du terrain. La mise en œuvre des politiques d'équipement et de désenclavement s'imbrique désormais dans une politique plus large de gouvernement du Grand Paris.

¹⁹ Laurent Rondu, *Les inondations de 1910. Les moyens de parer à de nouveaux désastres*, Choisy-le-Roi, Imprimerie Chambes, 1912.

²⁰ Eugène Raiga, Maurice Félix, *Le régime administratif et financier du département de la Seine et de la Ville de Paris*, Paris, Rousseau, 1936.

²¹ Louis Dausset, *Rapport de la commission des inondations*, Paris, Imprimerie municipale, 1911.

²² Georges Lemarchand, *Étude générale sur les inondations*, Paris, Imprimerie municipale, 1921.

²³ Léon Paris, *Rapport au nom de la commission départementale des eaux*, n° 10, 1911, p. 2-4.

²⁴ Henri Sellier, *Les banlieues urbaines et la réorganisation administrative du département de la Seine*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1920.

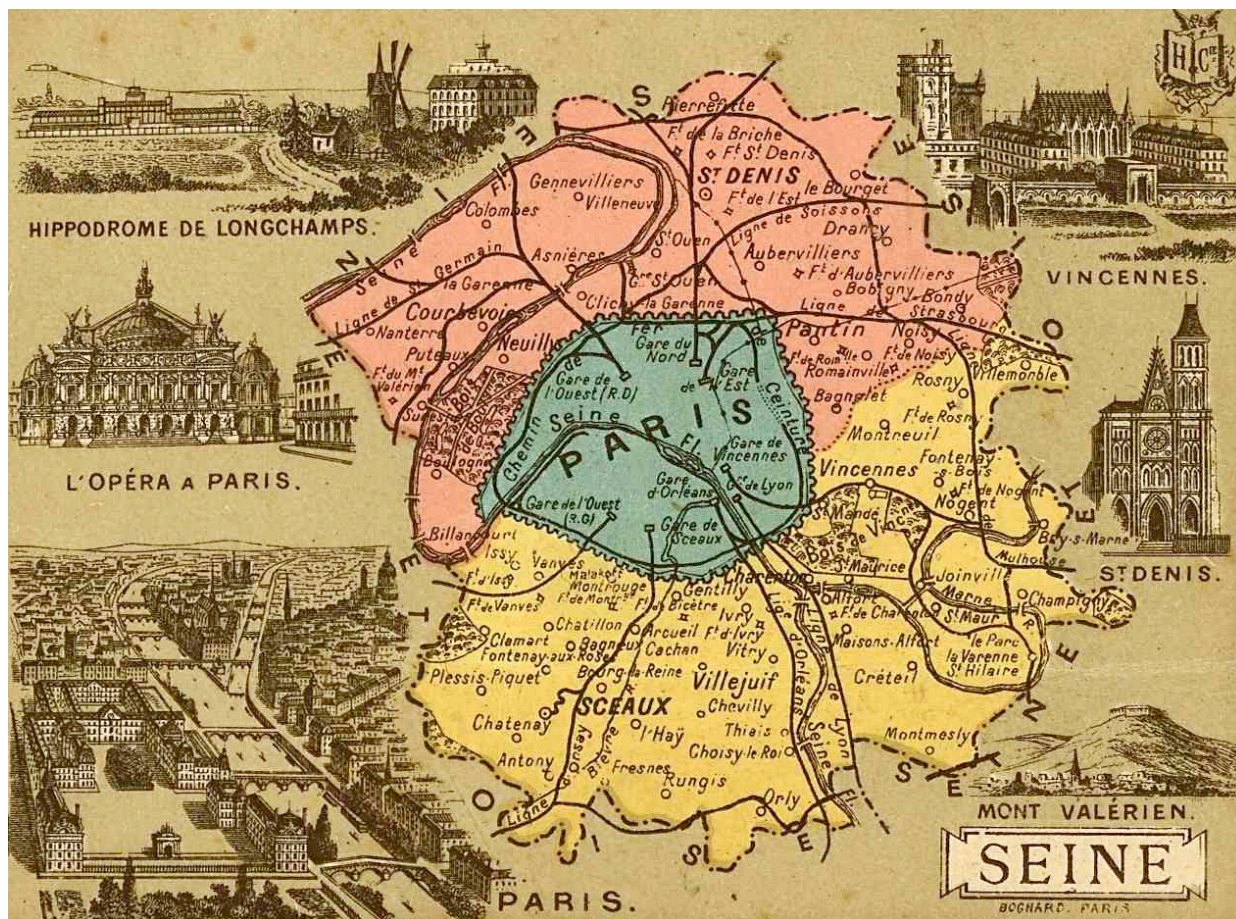


Figure 1 : Carte du département de la Seine à l'usage des écoles primaires en 1884

(carte extraite d'Henri Lemonnier et Franz Schrader, *Éléments de géographie*, Paris, Hachette, 1884)

LA CONVERSION DES MILITANTS ET DES EXPERTS EN VISIONNAIRES DU GRAND PARIS

Du Second Empire à la fin de la Belle Époque, les conflits d'intérêts entre la capitale et sa banlieue alimentent toujours les chroniques de la presse locale. Pour autant, l'idée d'un Grand Paris prend forme dans l'esprit d'une majorité d'édiles. Les élus sont de plus en plus nombreux à admettre la nécessité de départementaliser les services publics d'intérêt général. Les socialistes sont à la pointe de ce combat. Leur action s'inscrit dans la filiation d'un grand témoin de l'action locale, le docteur Paul Brousse, conseiller municipal de Paris (1887-1907). Ce partisan de l'éradication des fortifications, de la suppression des octrois et de la défense de l'hygiène publique, conçoit le département Capitale comme un laboratoire de diffusion du progrès social.

En 1912, le programme du parti socialiste section française de l'internationale ouvrière (SFIO) pour les élections cantonales et municipales affiche ses ambitions pour la Seine-banlieue. Les républicains d'obédience radicale ne sont désormais plus les seuls à s'ériger en négociateur avisé²⁵. La fédération socialiste de la Seine s'est convertie au socialisme municipal sous l'autorité d'Henri Sellier et de son maître à penser, Albert Thomas, député et conseiller général (1908-1919), bientôt

²⁵ Patricia Dogliani, *Un laboratoire du socialisme municipal, France 1880-1920*, thèse de doctorat, Université Paris 8, 1991 ; Florent Lazarovici, « Réformer la ville par l'action publique », in Arnaud Baubérot, Florence Bourillon (sous la direction de), *Urbaphobie. La détestation de la ville*, Pompignac, Editions Bière, 2009, p. 303-318.

maire de Champigny-sur-Marne (1912-1919), ministre durant la Grande Guerre et premier directeur du Bureau international du travail (BIT).

Dans leur projet départemental pour les « travailleurs de la banlieue », il n'est plus question d'accorder la priorité « au combat contre le capitalisme et l'État bourgeois ». Les candidats socialistes se doivent de composer avec leurs adversaires afin « d'apporter des transformations profondes à l'organisation administrative » du Grand Paris. Ils se doivent, en militants responsables, de mettre en place la « départementalisation des services publics », de créer des hospices, d'œuvrer à une véritable péréquation fiscale, de construire en banlieue un réseau d'égouts semblable à celui de Paris et de réaliser un « plan départemental d'extension » rationnel²⁶. Le positionnement des élus socialistes fait écho aux travaux de la commission de l'extension²⁷. Ses rapporteurs, Louis Bonnier et Marcel Poëte, prônent eux aussi en 1913 l'érection d'un « Grand Paris » dont les politiques publiques seraient coordonnées par le département de la Seine :

« Le Plus Grand Paris, son réseau de rues, de routes, de chemins de fer, de tramway, d'égouts, de canalisations d'eau, ses maisons et ses cours, ses jardins publics ne doivent pas se former au hasard, sans direction d'ensemble, sans coordination et notamment sans liaison entre les deux parties de l'agglomération, encore séparées aujourd'hui par les fortifications. [...] Or, il existe un "Grand Paris", constitué à l'avance, pourvu d'une organisation administrative complète. [...] Le département de la Seine paraît fournir le cadre naturel d'un plan d'extension : celui qu'Hausmann avait déjà entrevu il y a une soixantaine d'années. »²⁸

À la veille du déclenchement de la Grande Guerre, de plus en plus d'élus partagent une même vision : œuvrer à la mutualisation des services décentralisés. Cette politique est le seul moyen de soulager les municipalités sans réelles marges d'action. Relayant les prises de position de l'UMS, ses magistrats soutiennent les politiques de cohésion urbaine qui préfigurent l'adoption de la loi Cornudet du 14 mars 1919, première grande loi d'urbanisme sur les plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement (PAEE) des villes de plus de 10 000 habitants s'appliquant, à titre dérogatoire, à toutes les communes du Grand Paris quelle que soit leur taille²⁹.

²⁶ *L'Émancipation* du 2 avril 1912.

²⁷ Lire dans cet ouvrage la contribution de Pierre Casselle.

²⁸ *Rapport de la commission d'extension de la préfecture de la Seine*, Paris, Imprimerie municipale, 1913, cité par Mathieu Flonneau, « 1913. Le département, échelle de la planification », in Annie Fourcaut, Emmanuel Bellanger, Mathieu Flonneau, *Paris/banlieues, conflits et solidarités, 1788-2006*, Paris, Créaphis, 2007, p. 143-144.

²⁹ Viviane Claude, *Les projets d'aménagement, d'extension et d'embellissement des villes (1919-1940)*, Paris, Ministère de l'Équipement, 1990.

Le temps des réalisations

La guerre met à l'épreuve les institutions locales qui organisent le ravitaillement de leur population et s'efforcent de maintenir la continuité du service public³⁰. Elle bouleverse la vie économique et sociale de l'agglomération parisienne tout en renforçant l'unité des élus confrontés au rationnement de leur cité et à la lutte contre la vie chère³¹. En période d'exception, municipalités et départements deviennent des instances protectrices qui s'attachent à satisfaire les besoins vitaux de leurs administrés et à maintenir la paix sociale. Dans les faits, la guerre conforte l'interdépendance des finances locales. Les budgets des municipalités suburbaines sont ainsi maintenus en équilibre grâce aux aides du Conseil général et de la ville de Paris.

RESORBER LES LOTISSEMENTS DEFECTUEUX ET AMENAGER LE GRAND PARIS

La poussée démographique suburbaine est également un facteur décisif dans la réalisation effective de services publics intercommunaux et départementaux. Dans la région parisienne, « près de 2 000 hectares sont urbanisés chaque année entre 1920 et 1935. La surface urbanisée, qui était passée de 11 400 à 29 300 hectares entre 1835 et 1906 [...] double entre 1920 et 1935 où elle atteint 57 000 hectares. »³² La banlieue parisienne est recouverte de pavillons construits de façon anarchique, le plus souvent enclavés et sans raccordement aux réseaux de commodité urbaine³³.

En région parisienne, ces zones de « lotissements défectueux » s'étendent dans les années 1920 sur 185 000 parcelles. 504 lotissements se situent en Seine-banlieue, 1 625 en Seine-et-Oise et 250 en Seine-et-Marne. Près de 700 000 personnes y vivent. Le phénomène est d'ampleur et l'implication des élus locaux, des parlementaires et des autorités de tutelle est très attendue. Deux lois sont votées ; la loi du 19 juillet 1924, qualifiée de « charte des lotissements », place les élites municipales au cœur des dispositifs de négociation. Elle tente d'imposer un contrôle sur leur extension en instituant une commission d'aménagement du département de la Seine. Cette loi est suivie d'une seconde, la loi Sarraut du nom du ministre de l'Intérieur, promulguée le 15 mars 1928, qui étend les prérogatives édilitaires et le financement de l'État afin de viabiliser et d'assainir ces nouveaux quartiers.

En application de la loi de 1928, une caisse d'aménagement des lotissements défectueux doit être créée dans chaque département. Mais cette caisse existe déjà depuis 1924 dans le Grand Paris. La préfecture de la Seine et l'assemblée départementale, à l'initiative de deux élus de cité pavillonnaire, Auguste Mounié, maire radical d'Antony (1912-1940) et Jean-Marie Clamamus,

³⁰ Thierry Bonzon, *Les assemblées locales parisiennes et leurs politiques sociales pendant la Grande Guerre (1912-1919)*, thèse de doctorat, Université Paris 1, 1999.

³¹ Maurice Félix, *Les municipalités pendant la guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1917.

³² Jean-Pierre Lecoïn, « L'occupation du sol de la région parisienne », *Cahiers de l'IAURIF*, 1977. Cité par Sabine Barles, *L'invention des déchets urbains France 1790-1970*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 160-161.

³³ Annie Fourcaut, *La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Créaphis, 2000.

maire communiste de Bobigny (1919-1944), ont devancé l'État en instituant une caisse de prêts pour soutenir les municipalités dans leurs chantiers³⁴. Présidé par le préfet de la Seine, le bureau de cet organisme bailleur de fonds compte dans ses rangs six représentants du Conseil général, dont Henri Sellier, secrétaire général de l'UMS, épaulé d'un ancien contrôleur des services préfectoraux de l'assainissement, Émile Cresp, maire socialiste indépendant de Montrouge et d'un cheminot communiste, Jean Chardavoine, maire de Stains³⁵.

Le département Capitale a anticipé la réaction tardive de l'État. Sa réactivité a été rendue possible par son système de péréquation qui lie les municipalités suburbaines au Conseil général³⁶. La direction des affaires départementales, dont l'action couvre l'ensemble du territoire de la Seine-banlieue, sa sous-direction aux affaires communales, les services techniques des ponts et chaussées et les secrétariats généraux des mairies sont placés au cœur de ce dispositif de résorption des lotissements défectueux. 39 communes sur 80 de la Seine-banlieue auront recours à des aides publiques. En 1933, à l'heure des premiers bilans, la région parisienne a absorbé les neuf dixièmes de l'effort financier consenti par la puissance publique.

L'expérience des lotissements défectueux est essentielle pour comprendre l'évolution de l'état d'esprit des élus et la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques départementales, subventionnées par l'État et cofinancées par des fonds de péréquations des collectivités locales. Les représentants de la puissance publique « envisagent davantage le partage des responsabilités pour construire le devenir de la région parisienne [et] l'intégration à la civilisation urbaine des classes populaires, dont celles qui "campent dans les colonies de bicoques". »³⁷

La résorption de ces bicoques va de pair avec la planification laborieuse de l'aménagement de l'agglomération parisienne. Deux lois fondamentales, la loi Cornudet de 1919 et celle du 19 avril 1919 sur le déclassement et l'annexion des 1 200 hectares de zone fortifiée, entre 1925 et 1930, ont certes créé de nouvelles tensions entre les communes spoliées et la capitale, mais elles ont aussi conforté la légitimité du département de la Seine³⁸. Son bureau de l'extension de Paris, dirigé par Louis Bonnier, a dressé la plupart des PAEE des communes de la Seine³⁹.

Ces deux textes de loi ont des conséquences directes sur les enjeux de l'organisation du Grand Paris. Ces enjeux font écho aux positions d'Henri Sellier qui depuis 1912 affirme la nécessité de raisonner à l'échelle de l'agglomération en décloisonnant et en recomposant ses frontières administratives. Le maire de Suresnes fait preuve de constance ; il combat toujours avec la même

³⁴ Henri Descamps, « Les résultats de la loi Sarraut pour l'aménagement des lotissements défectueux », *Urbanisme*, n°21, 1933, p. 370.

³⁵ *Nos édiles 1935-1941*, Paris, *La Cité*, 1941, p. 457.

³⁶ Georges Bisson, « Les lotissements dans la région parisienne », *Urbanisme*, n°21, 1933, p. 366.

³⁷ Annie Fourcaut, « Solidarité nationale et crise régionale : la loi Sarraut (1928) », *Les cahiers de l'IHTP*, n°12, 1989, p. 13-24.

³⁸ Emmanuel Bellanger, « 1919. Paris s'agrandit encore », in Annie Fourcaut et alii, *Paris/banlieues...*, *op. cit.*, p. 160-164.

³⁹ Viviane Claude, *Les projets d'aménagement...*, *op. cit.*

ferveur l'égoïsme de certains élus, opposés au renforcement des prérogatives du département de la Seine, « seul organisme susceptible d'exercer une coordination efficace »⁴⁰.

« Départementalisation, ne saurait vouloir dire pour la banlieue, annexion ou absorption par Paris, mais concentration au sein d'une administration aménagée pour cet objet, des services d'intérêt commun [...]. Si c'est le département qui intervient, il crée la solidarité entre tous les éléments de l'agglomération. Cette solidarité implique l'association non seulement entre les éléments pauvres de la famille que constituent les communes de banlieue, mais aussi avec la partie riche qu'est la ville de Paris, et qui contribue légitimement, en proportion de sa puissance financière, à des charges qui intéressent l'ensemble du corps social. »⁴¹

Au Conseil général de la Seine, l'entente des élus parisiens et suburbains a connu de réelles avancées depuis les épreuves partagées de l'inondation de 1910 et de la Grande Guerre. Les intérêts de la banlieue sont mieux pris en compte par les élus parisiens. Les conseillers généraux de la Seine-banlieue ont surtout vu leur représentation se renforcer. En 1935, leur nombre est porté à 50, contre 40 en 1925, 22 en 1908 et 8 en 1892. Le déséquilibre au sein de l'assemblée départementale reste important – 90 parisiens pour 2,8 millions d'habitants contre 50 banlieusards pour 2,1 millions d'habitants – mais des majorités politiques en faveur de la départementalisation des politiques locales se dessinent et finissent par transcender les clivages partisans et territoriaux.

PROFESSIONNALISER LES MAIRIES POUR MIEUX COORDONNER LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'entre-deux-guerres marque sans conteste un raffermissement du sentiment d'appartenance à un même territoire, le département de la Seine. Ce sentiment est porté par deux institutions de formation aux métiers d'urbanistes et d'administrateurs : l'École des hautes études urbaines (EHEU) et l'École nationale d'administration municipale (ENAM) créées sous les auspices de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines. L'EHEU est fondée en 1919, quelques mois après l'adoption des lois sur les PAEE et la zone militaire, par le Conseil général sur proposition d'Henri Sellier. Un enseignement public des questions urbaines « scientifique, utilitaire et vulgarisateur » appliqué à « l'étude des villes, leur aménagement, leur embellissement, leur extension, leur organisation administrative, économique et sociale » y est professé⁴². Dès 1924, cette école obtient le titre envié d'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris (IUUP)⁴³. Cette institution donne naissance à une seconde école créée en 1922. À l'origine simple cours de perfectionnement administratif, elle devient, en 1929, l'ENAM. Fondation du département, cet

40 Procès-verbaux des séances du conseil général de la Seine, séance du 28 juin 1922, p. 124.

41 *Ibidem*, p. 267.

42 *Nos édiles, 1921*, Paris, *La Cité*, 1922, p. 464.

43 Rémi Baudouin, *La naissance de l'École des hautes études urbaines et le premier enseignement de l'urbanisme en France des années 1910 aux années 1920*, Paris, École d'architecture Paris-Villemin/Université Paris 8, 1988.

enseignement, confié aux hauts fonctionnaires préfectoraux, est né de la volonté conjointe d'Henri Sellier, de l'UMS et de la direction des affaires départementales, de professionnaliser l'administration municipale suburbaine. Dans les années 1920-1930, elle contribue à uniformiser les politiques locales et à promouvoir les coopérations territoriales. L'ascension des diplômés de l'ENAM est rapide. En dix ans, le nombre de secrétaires généraux de mairie diplômés est passé de 17 à 43. Toutes les grandes cités de la banlieue ont nommé à la direction de leurs services ces cadres formés, expérimentés et unis par leur association corporatiste, créée en 1931, l'Association des anciens élèves de l'ENAM⁴⁴.

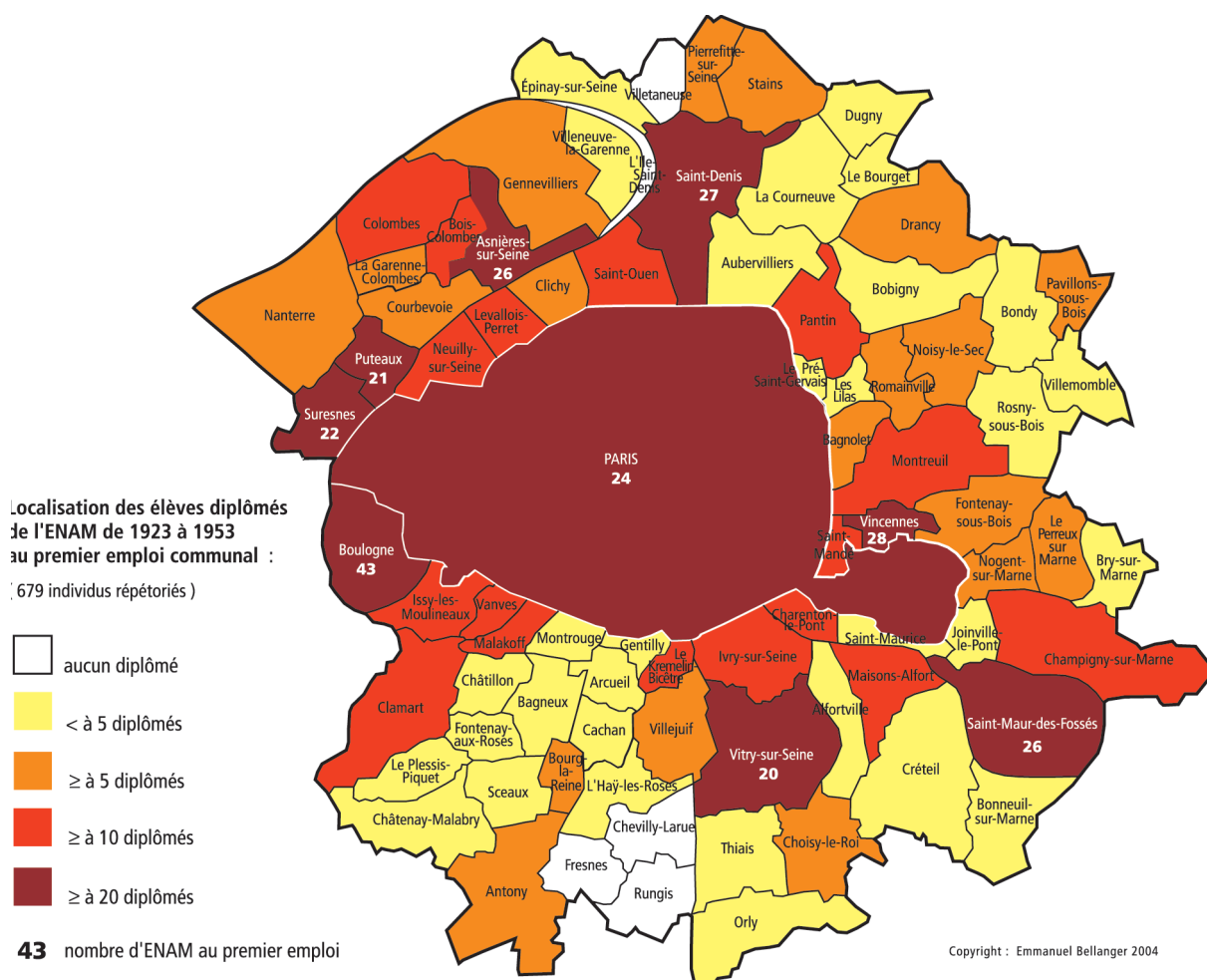


Figure 2 : Répartition des diplômés de l'ENAM dans le Grand Paris
(© Emmanuel Bellanger)

LES REALISATIONS INTERCOMMUNALES ET DEPARTEMENTALES DU GRAND PARIS

Ces transformations de l'administration municipale favorisent une dynamique sans précédent de coopération. Pas moins d'une dizaine de syndicats intercommunaux sont créés dans les années 1920-1930. Ce mouvement modifie le rapport de force entre entreprises privées et élus locaux.

⁴⁴ Emmanuel Bellanger, « L'École nationale d'administration municipale. Des "sans-grade" devenus secrétaires généraux », *Politix*, vol. 53, 2001, p. 145-171.

Ces derniers sont désormais en position de force pour négocier de nouveaux cahiers des charges plus avantageux.

Au début des années 1920, la coopération intercommunale à grande échelle, amorcée avec la création en 1903 et 1905 des syndicats du gaz et des pompes funèbres, s'amplifie. Le syndicat intercommunal de la banlieue de Paris pour les eaux est institué en 1923⁴⁵ ; celui de l'électricité est fondé en 1924 et rejoint, dix ans plus tard, par la ville de Paris, enfin autorisée par la loi du 14 mai 1932 à adhérer à des syndicats de communes. Ces quatre organismes sont présidés par leur fondateur, Théodore Tissier, vice-président du Conseil d'État et maire de Bagneux (1899-1935), une grande figure radicale de la banlieue, qui inspirera l'œuvre d'Henri Sellier⁴⁶. Les années 1930 prolonge cette dynamique avec la création en 1934 du syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers, en 1937 du syndicat du personnel communal et en 1938-1939 des syndicats de l'octroi de l'agglomération parisienne⁴⁷. À des échelles plus restreintes, des hospices et des hôpitaux intercommunaux sont également ouverts à Pantin, Fontenay-sous-Bois et Créteil.

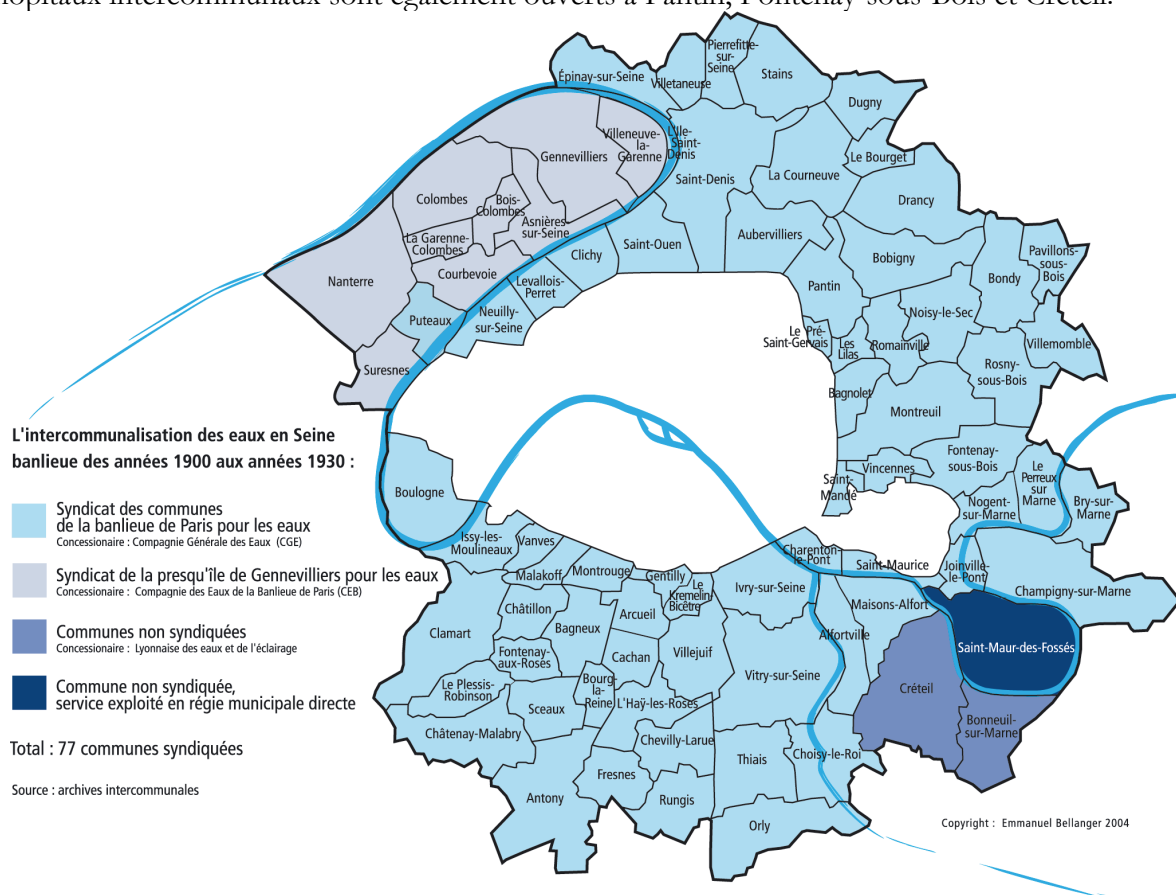


Figure 3 : La gestion mutualisée de l'eau potable dans le département de la Seine (© Emmanuel Bellanger)

⁴⁵ Georges Gérard, *Activité du syndicat intercommunal depuis sa création en 1923 jusqu'en 1939*, Paris, Syndicat des communes de la banlieue pour les eaux, 1939.

⁴⁶ *Discours prononcés le 10 novembre 1932 en l'honneur de M. Théodore Tissier vice-président du Conseil d'Etat à l'occasion de sa promotion à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur*, Union amicale des maires de la Seine, n.d.

⁴⁷ Léon Pichonnat, *L'octroi de la région parisienne*, thèse de l'IUUP, 1943.

La départementalisation des politiques publiques constitue le second levier du déploiement des services urbains d'intérêt général. Le budget départemental, passé d'une centaine de millions de francs avant-guerre à plus de 1,3 milliard en 1931, est le plus important des départements français⁴⁸. Il est pourvu des dotations de la ville de Paris qui cofinancent ainsi l'intégration des communes de banlieue aux réseaux de services publics. Par l'intercession du Conseil général, cette solidarité financière Paris/banlieues s'étend à plusieurs domaines. Le premier est dévolu à l'office départemental du placement et de la statistique du travail, institué en octobre 1915 avec pour mission de mobiliser la main-d'œuvre, de rationaliser son emploi et d'instituer un système d'allocation-chômage au bénéfice de plus de 8 % de la population active départementale dans les années 1930⁴⁹.

Le second domaine est celui des habitations à bon marché (HBM). Pour corriger les effets durables de la crise du logement, l'assemblée départementale décide la création en 1915, d'un office publics d'HBM⁵⁰. Entre les années 1920 et 1930, plus de 17 000 logements salubres sont bâtis dans des cités-jardins. Le troisième domaine de départementalisation est celui de l'office d'hygiène sociale fondé en 1918. Cet office est le promoteur en banlieue d'une vingtaine de dispensaires et de six écoles de plein air. Les trois institutions sociales du placement des chômeurs, des HBM et de l'hygiène publique sont placées sous l'autorité d'Henri Sellier qui conforte sa stature de réformateur hors pair⁵¹. Les politiques sociales du Conseil général s'étendent aussi à la construction d'hôpitaux ouverts à Clichy en 1934 et à Bobigny en 1935. D'autres chantiers emblématiques des rapports Paris/banlieues sont également du ressort du Grand Paris.

⁴⁸ Jean Raymond-Laurent, *Vers le Plus Grand Paris*, Paris, Librairie des Juris-classeurs, 1931, p. 66-70.

⁴⁹ Robert Salais, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue Économique*, vol. 36, 1985, p. 321-366.

⁵⁰ Henri Sellier, Auguste Bruggemann, *Le problème du logement, son influence sur les conditions de l'habitation et l'aménagement des villes*, Paris, PUF, 1927.

⁵¹ Henri Sellier, *La lutte contre la tuberculose dans la région parisienne 1896-1927. Le rôle de l'office public d'hygiène sociale*, Paris, OPHS du département de la Seine, 1928.



Figure 4 : Juillet 1930, pose de la première pierre d'un groupe d'HBM de Vincennes sous le patronage du préfet de la Seine et d'Henri Sellier représentant l'office départemental et l'Union des maires de la Seine
(© Archives municipales de Vincennes)

LE DEPARTEMENT SUR LE FRONT DE LA MOBILITE, DES ORDURES ET DES EAUX

La départementalisation couvre d'autres services publics à la dimension sociale moins prononcée, mais qui agissent sur la planification urbaine. Les transports collectifs constituent un enjeu majeur de développement économique et d'aménagement. Ils sont l'un des supports de l'extension rationnelle de l'agglomération parisienne qui mobilisent ingénieurs, urbanistes et élus. Dès 1920, l'assemblée départementale s'entend sur la volonté de coordonner, d'unifier, de moderniser et d'étendre le réseau des transports en commun laissé à l'abandon durant les années de guerre. La réorganisation des transports publics est une priorité. La société des transports en commun de la région parisienne (STCRP), une régie intéressée du département, est créée et une convention signée en septembre 1920 entre la ville de Paris, le département de la Seine et l'exploitant⁵². Le département de la Seine assure désormais la maîtrise de l'ensemble des lignes.

Mais les clivages entre élus banlieusards et parisiens entravent toujours la densification du réseau suburbain, déficitaire et défaillant⁵³. La capitale contrôle le métropolitain au périmètre exclusivement municipal jusqu'au début des années 1930. La péréquation Paris/banlieues reste notoirement insuffisante. Lors de la séance inaugurale du comité consultatif des transports en

⁵² Florimond Bonte, *Les régies intéressées de la ville de Paris et du département de la Seine*, Paris, PUF, 1930.

⁵³ Dominique Larroque, Michel Margairaz, Pierre Zembri, *Paris et ses transports XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions Recherches, 2002.

commun, le 14 février 1921, son président, le sénateur de la Seine Louis Dausset, s'évertue pourtant à rappeler la position éminente de la capitale et les obligations morales et financières qui en découlent. « Tous doivent du même cœur s'attacher aux réalisations dont dépend, avec la fortune du Grand Paris, le sort de millions d'êtres humains. »⁵⁴ La prégnance des inégalités dans la desserte des transports collectifs pèse sans conteste sur le « sort » des 4 millions de banlieusards de la petite et de la grande couronne.

Le traitement des ordures ménagères bénéficie avec plus de succès du contexte porteur de la départementalisation des politiques publiques. Les déchets urbains n'inquiètent pas uniquement Paris. Les villes de banlieue sont contraintes dans un premier temps de traiter avec la capitale pour résoudre le problème de leur élimination. Dans l'immédiat après-guerre, Neuilly est l'une des premières cités de la Seine-banlieue à lui confier l'enlèvement de ses ordures⁵⁵. Selon l'inspecteur général adjoint des travaux de Paris, Louis Girard, « on prévoit que, dans un avenir peu éloigné, toutes les communes de la banlieue seront comprises dans l'organisme d'évacuation créé par la ville de Paris »⁵⁶, et ce, d'autant plus, que toutes les usines d'incinération parisiennes ont été bâties en banlieue, à Saint-Ouen en 1896, Issy-les-Moulineaux en 1904, Romainville en 1905, Vitry en 1906 et Ivry en 1912⁵⁷.

Au lendemain de la Grande Guerre, le processus de départementalisation de la gestion des déchets est en marche⁵⁸. À la fin des années 1920, 27 communes de la Seine-banlieue traitent déjà avec la Société de traitement industriel des résidus urbains, une régie intéressée qui exploite les usines d'incinération de la ville de Paris⁵⁹. Dès 1928, le Conseil général sollicite le dépôt d'un projet de loi autorisant le département à exécuter ce service public en lieu et place de la capitale⁶⁰. Ce projet est entériné par la loi du 23 avril 1933 qui consacre la départementalisation de ce service d'intérêt général.

L'impulsion politique donnée à la départementalisation s'étend également aux infrastructures portuaires. Le grand projet de la presqu'île de Gennevilliers défendu dès 1911 par la commission de Paris-Port de mer, institué par le ministre des Travaux publics, est étudié par le service municipal du Port de Paris dès 1916, avant d'être départementalisé en 1919 et déclaré d'utilité publique en 1926. Fixé en 1922 par le Conseil général, le programme du Port de Paris ne valide pas uniquement le projet emblématique de Gennevilliers. Il prévoit la création du port de Pantin sur le canal de l'Ourcq et l'achèvement du port de Bonneuil construit durant la Grande Guerre. Il

⁵⁴ Georges Delavenne, « La réorganisation des transports en commun du département de la Seine », in Congrès international d'urbanisme, *Où en est l'urbanisme en France et à l'étranger*, Paris, SFU, 1924, p. 393-394.

⁵⁵ Archives de Neuilly-sur-Seine, délibération du 15 décembre 1919.

⁵⁶ Louis Girard, « L'enlèvement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne », in Congrès international d'urbanisme, *Où en est l'urbanisme...*, op. cit., p. 367.

⁵⁷ Le Moal, *De l'incinération des ordures dans les villes et particulièrement à Paris*, thèse de l'IUUP, 1927, p. 10-11.

⁵⁸ Alain Beltran, Michèle Ruffat, *De la poubelle parisienne à l'écologie active*, Paris, Textuel, 1999.

⁵⁹ « Enlèvement et traitement des ordures ménagères », in *Nos édiles, 1925*, Paris, La Cité, 1926, p. 162.

⁶⁰ Georges Pointel, Jean Fernand-Laurent, *Mémoire relatif à la départementalisation des ordures ménagères*, n°59, 1928.

allonge les écluses des canaux, en crée de nouvelles, améliore leur alimentation et renforce les infrastructures des ports *extra-muros* de Conflans, Charenton et Vitry⁶¹.

Depuis la calamité de 1910 et les grandes périodes de sécheresse, la politique de lutte contre les inondations et les étiages des fleuves s'organise, elle aussi, à l'échelle de l'agglomération parisienne. L'établissement de barrages-réservoirs est visé par décision du ministre des Travaux publics en 1920. À la suite de la crue de 1924, le Conseil général fait voter l'exécution d'une série de barrages, conçue comme une œuvre de protection du Grand Paris. Situés dans le bassin de la Seine, trois sont opérationnels avant-guerre, Crescent en 1931, Chaumeçon en 1934 et Champaubert-aux-Bois en 1938. « Ces projets sont dirigés par les services techniques de la préfecture de la Seine et cofinancés par le département de la Seine et l'État. »⁶² Les trois réseaux d'alimentation en eau potable de l'agglomération parisienne, celui de la ville de Paris et ceux de la Compagnie générale des eaux et de la Compagnie des eaux de la banlieue, concessionnaires des deux syndicats intercommunaux, sont eux aussi raccordés en 1928 avec le soutien du Conseil général. Pour les partisans du Grand Paris, dans des circonstances exceptionnelles, « la ville de Paris est ainsi en mesure de venir en aide à la banlieue pour lui fournir l'appoint d'eau qui lui est indispensable. »⁶³

Aux transports, aux ordures, aux infrastructures portuaires, aux barrages-réservoirs et à l'alimentation en eau potable s'ajoutent d'autres projets de coopérations. Créée en 1897, la commission du Vieux Paris procède dès 1912 au classement du patrimoine culturel de la Seine-banlieue et étend, à partir de 1919, l'inventaire du casier archéologique et artistique de Paris aux cités suburbaines. La dynamique de départementalisation finit enfin par intégrer une politique locale fondamentale reconnue d'utilité publique en 1935, l'assainissement de l'agglomération parisienne. L'élaboration de cette politique est incarnée par l'influent conseiller municipal modéré de Paris, spécialiste de la gestion de l'eau, Georges Lemarchand (1908-1941). Elle contribue à l'invention d'une forme originale d'action publique, l'interdépartementalité, couvrant plus de 5 millions d'habitants et agrégeant le Grand Paris au « Plus Grand Paris » de la grande couronne en voie d'urbanisation rapide.

L'avant-gardisme des élus parisiens et suburbains

Les élus de banlieue ont tout à gagner de la départementalisation cofinancée par les contribuables parisiens. André Morizet, maire socialiste de Boulogne-Billancourt (1919-1942), est l'un des plus actifs soutiens de l'UMS dans son lobbying en faveur de la péréquation et de la mutualisation des politiques locales. Au Sénat, en mai 1932, l'édile parvient à renforcer les prérogatives du département Capitale et à atténuer le poids de la tutelle. Dans ce combat, les représentants

⁶¹ « La direction des travaux », *Nos édiles 1925*, *op. cit.*, p. 172-173.

⁶² Sabine Barles, *La Seine et le métabolisme parisien : l'essor des dépendances XIX^e-XX^e siècles*, programme PIREN, Laboratoire théorie des mutations urbaines, IFU, 2009, p. 13-15.

⁶³ Jean Raymond-Laurent, *Vers le Plus Grand Paris*, *op. cit.*, p. 117-118.

suburbains ne sont pas isolés. L'engagement de grands élus de la capitale dans la défense du Grand Paris est manifeste et va à l'encontre de l'image réductrice d'une capitale arc-boutée sur ses seuls intérêts.

François Latour, l'un des plus influents conseillers municipaux modérés (1919-1947), est à Paris ce qu'Henri Sellier est à la banlieue. Comme Louis Dausset, il a la confiance des élus parisiens et banlieusards, qui le désignent de 1920 à 1935 rapporteur des deux plus importants budgets des collectivités locales de France, celui de la capitale et celui du Conseil général⁶⁴. Cet homme de droite se veut un trait d'union entre Paris et sa banlieue. En juin 1922, face à l'intransigeance de certains, il défend avec conviction le projet d'assainissement du Grand Paris que les Parisiens sont appelés à financer :

« Mon intervention aujourd'hui n'a qu'un but : éviter qu'on crée ici à l'égard de ce projet, comme à l'égard de l'ensemble de la politique départementale, une atmosphère de défiance. [...] Vous me permettrez de dire qu'en cette matière, s'agissant d'hygiène, ce serait une mauvaise plaisanterie que d'opposer les intérêts de Paris à ceux de la banlieue. Il n'est pas de question sur laquelle la solidarité de l'agglomération parisienne doit être affirmée davantage et ici, l'intérêt de Paris et de la banlieue se confond avec l'intérêt général de la santé publique. Voilà pourquoi il serait inadmissible que de cette discussion se dégagât l'impression que les représentants de Paris entendent chicaner la part que paiera la ville dans une opération qui doit assainir le fleuve, dans la traversée de Paris ! »⁶⁵

François Latour ne veut pas d'un département réduit à une simple subdivision administrative sans autonomie. Il veut un Grand Paris doté de véritables pouvoirs en matière d'organisation et de planification⁶⁶. À certains égards, sa position s'inscrit dans la tradition du socialisme municipal et du catholicisme social, « les communes ou les quartiers riches » devant contribuer au bien-être des plus pauvres :

« [Le budget départemental] offre ce caractère unique en son genre d'être comme un immense registre de comptabilité où viennent s'inscrire des recettes et des dépenses, et dont le rôle est de permettre à la fois une organisation rationnelle des grands services publics et cette péréquation des charges et des ressources que justifie la solidarité économique existant entre les diverses parties de l'agglomération parisienne ; la contribution du département en faveur des communes les plus pauvres s'alimentant sur les ressources fiscales fournies par les communes ou les quartiers riches, dont la richesse [...] est due en grande partie au travail des populations périphériques. »⁶⁷

⁶⁴ *Nos édiles, 1935-1941, op. cit.*, p. 195-196.

⁶⁵ Procès-verbaux du conseil général de la Seine, séance du 28 juin 1922.

⁶⁶ François Latour, *L'aménagement du Grand Paris, où en sommes-nous ?*, rapport au conseil municipal, n°47, 1934.

⁶⁷ François Latour, *Note sur un aspect nouveau du problème du Plus Grand Paris*, n° 35, séance du 15 avril 1928, p. 50.

François Latour parvient à rallier à ses vues d'autres élus étiquetés à droite. Jean Raymond-Laurent, conseiller du quartier de Saint-Germain-des-Prés (1925-1937), cofondateur du Parti démocrate populaire, se révèle lui aussi un ardent partisan du Grand Paris⁶⁸.

« [...] La solution présente, qui consiste à laisser Paris à l'écart, nous paraît être un non-sens. Elle méconnaît, en effet, cette solidarité profonde qui, en dépit d'oppositions superficielles qu'on se plaît parfois à exagérer, unit étroitement la capitale et la banlieue. Elle constitue, de plus, une hérésie technique puisqu'elle laisse substituer une dualité des services concentriques, alors que du fait de leur situation centrale, les services parisiens semblent tout désignés pour rayonner dans la banlieue. [...] En résumé, la départementalisation nous paraît être le meilleur procédé de gestion des intérêts communs à l'ensemble de l'agglomération parisienne pour les raisons suivantes : elle assure pour ainsi dire automatiquement la péréquation des charges entre communes ; elle réalise l'unité de vues et de méthodes indispensable à la gestion des services intéressant l'ensemble de la collectivité ; elle constitue techniquement le procédé le plus rationnel (et, parfois, le seul raisonnablement possible) de gestion du service. »⁶⁹

La vision du Grand Paris de Jean Raymond-Laurent transcende les cultures politiques. En 1931, ne déclare-t-il pas que :

« dans toute grande ville, il y a des quartiers riches et des quartiers pauvres : il est équitable que les premiers paient pour les seconds, puisque leurs facultés contributives sont plus grandes. La départementalisation vise précisément à la péréquation des charges et des ressources des uns et des autres. Elle imposera peut-être des sacrifices à certaines communes, mais ces sacrifices ne sont-ils pas commandés par l'intérêt supérieur de la collectivité, où ces communes jouissent par ailleurs d'une situation économique privilégiée ? »⁷⁰

Conclusion

Les conflits Paris/banlieues ont pu s'estomper devant le principe de réalité qui oblige les collectivités à s'entendre dans l'intérêt de leurs administrés. Le gouvernement de l'agglomération parisienne est une affaire de contraintes et de compromis. La *realpolitik* est le moteur de ces convergences inavouées qui lient des élus conservateurs à des représentants socialistes et communistes, adversaires sur la scène électorale et collaborateurs dans la vie administrative. La mutualisation des services publics d'intérêt général, qui prend son élan au sortir de la Grande

⁶⁸ *Nos édiles, 1935, op. cit.*, p. 135-136.

⁶⁹ Jean Raymond-Laurent, *Vers le plus Grand Paris...*, *op. cit.*, p. 266-271.

⁷⁰ Jean Raymond-Laurent, *Vers le plus Grand Paris...*, *op. cit.*, p. 283.

Guerre, place le département de la Seine à la pointe des coopérations territoriales. Ses élus locaux se sont posés en précurseur de l'État providence et en promoteur de politiques de régulation sociale et d'intégration urbaine ambitieuses. Cette sédimentation initiée dans les années 1880 sera remise en cause en 1964 avec le démembrement du Grand Paris et la création des nouveaux départements de la région parisienne qui désolidariseront la capitale de son environnement suburbain⁷¹.

⁷¹ Emmanuel Bellanger, « De de Gaulle à Pompidou, lorsque l'État s'opposait aux élus locaux », in Philippe Nivet et alii (sous la direction de), *Le Grand dessein parisien de Georges Pompidou*, Paris, Somogy, 2010, p. 43-53.